

jours, vu l'arrogance et la désinvolture des députés du côté ministériel.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Chose extrêmement importante, surtout dans le cas du bill actuel, nous sommes là pour veiller aux intérêts des Canadiens, je l'ai déjà dit bien des fois. Tel est notre mandat, tel est notre rôle. Il ne s'agit pas de faire de l'obstruction systématique, mais d'essayer de faire de la lumière, d'apporter des éléments positifs et de faire profiter la Chambre de nos conseils. Et tout cela, comme je l'ai toujours dit, c'est dans l'intérêt des Canadiens, ni pour moi-même ni pour mon parti, ni pour l'opposition ni pour les libéraux. Les députés d'en face auraient avantage à lire les observations de Sir Kenneth Wheare sur le rôle de l'opposition. En passant, j'ai remarqué avec satisfaction que l'orateur qui m'a précédé parlait de la question au moins. Hier, nous avons dû subir le feu de la verve débridée de plusieurs députés dont les observations n'avaient aucun sens et tombaient à côté de la question. Leur intervention n'avait pour but que d'essayer de harceler l'opposition; elle était entrecoupée des commentaires inintelligents de leurs partisans ricaneurs et insignifiants.

La motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre m'intéresse parce qu'elle touche 5 millions de personnes. C'est à ce niveau qu'il faut faire quelque chose. C'est la raison d'être du comité du Sénat sur la pauvreté. Cinq millions de personnes s'inquiètent de la diminution constante de la valeur du dollar. Le coût de la vie, lui, monte sans cesse, pendant que le revenu national brut atteint les 90 milliards de dollars. Je me demande parfois pourquoi nous poursuivons le débat; je me suis laissé dire, et c'est presque devenu un lieu commun ici, que certains juristes voudraient que le bill soit adopté immédiatement parce qu'ils y ont compté 145 échappatoires.

La proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre m'intéresse parce qu'elle veut imposer les richesses. Le député a tenté de faire valoir auprès du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney), du ministre des Finances lui-même (M. Benson) et de tous ses collègues d'en face que nous en sommes en réalité au niveau des années 20 puisque, il l'a lui-même si bien expliqué hier, et c'est la première fois qu'on attirait l'attention de la Chambre sur ce point, dans ces années, l'exemption pour les célibataires était de \$1,200, et pour les personnes mariées, de \$2,400. Nous voici donc au 15 décembre 1971 avec des exemptions pour les célibataires de \$1,500, et pour les personnes mariées, de \$2,850. Il n'y a aucun progrès, c'est ridicule, cela n'a pas de sens. Voilà pourquoi je dis que la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre devrait être retenue.

La motion du député vise à amender l'article 117 (1) qui prévoit qu'un contribuable ayant un revenu imposable de \$500 paiera 17 p. 100. Le côté intéressant de cette motion est qu'elle diminuerait de \$75 l'impôt de ce contribuable c'est-à-dire qu'il ne paierait que \$10. Les alinéas b) à m) prévoient que \$75 seront retranchés du montant correspondant à l'impôt exigible sans le pourcentage. Cela signifie en réalité une réduction uniforme d'impôt de \$75. C'est important en ce sens que cette réduction intéresse ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi j'estime cette méthode plus attrayante que celle tant vantée par le secrétaire parlementaire, soit celle des déductions.

Les déductions, malgré tous leurs avantages, n'améliorent pas la situation des économiquement faibles. Cette méthode intéresse le secrétaire parlementaire parce que, si j'ai bien compris le hansard, Carter lui-même aurait

[M. Alexander.]

aimé qu'on adopte un système de déductions parallèlement à un régime de dégrèvements. Que le secrétaire parlementaire me corrige si je fais erreur mais qu'il vérifie d'abord au hansard. Même Carter trouvait des avantages à ce système. C'est pourquoi cette motion m'intéresse. C'est une tentative légitime et sincère d'alléger les souffrances de cinq millions de contribuables qui, à cause de nombreux facteurs qu'il m'est inutile de répéter, vivent d'un minimum vital ou même de moins. Cela leur apporterait un certain soulagement et stimulerait également notre économie par les réductions d'impôt ainsi provoquées. Mais plus encore cela constitue une excellente méthode d'aborder un sujet très controversé grâce à des réductions uniformes.

• (3.40 p.m.)

Nous sommes des législateurs et nous sommes humains. Peut-être certains n'en sont-ils pas vraiment persuadés et, bien que la perfection ne soit pas de ce monde, on pourrait s'attendre, lorsqu'un gouvernement présente une mesure de l'importance de celle-ci et, dès lors qu'il quitte les sentiers battus, à ce que ce bill soit aussi parfait que possible. Or cette monstruosité est loin d'être parfaite comme l'a démontré le gouvernement en nous soumettant différents amendements et, plus étonnant encore, en annonçant d'autres qui nous seront présentés après l'adoption du bill et qui en affecteront des dispositions capitales. C'est là où je suis en désaccord avec le gouvernement qui nous demande d'adopter le projet de loi et de restaurer la confiance dans l'économie. Je me demande comment cela est possible. Si le ministre se propose d'apporter des modifications importantes après l'adoption du bill, comment, pour l'amour du ciel, peut-on savoir ce que nous réserve l'avenir? Et pourtant, le gouvernement a le front de nous demander, sans ambages, d'adopter le projet de loi et de nous dire que tout ira pour le mieux. «Adoptons maintenant, modifions plus tard», comme l'a dit mon ami le député de Kent-Essex. C'est un procédé ridicule.

Le gouvernement a eu l'effronterie d'invoquer la clôture. Peu m'importe qu'on en parle comme d'une répartition du temps de la Chambre. L'expression est fautive, à mon avis. Il s'agit bel et bien de clôture. J'estime, quant à moi, que nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner ce bill comme il le fallait. Nous savons que les députés n'ont pu se pencher sur un très grand nombre d'articles. Voilà le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney), qui sourit...

M. Mahoney: Pourquoi ne discutez-vous pas de ces articles au lieu de vous lamenter?

M. Alexander: ... affablement, comme d'habitude. Mais il me faudra, je le crains, lui demander, après cela, d'afficher un peu plus de courtoisie à l'égard du député de Hamilton-Ouest lorsqu'il parle. C'est la façon la plus polie que je connaisse de lui demander, comme tout à l'heure, de la fermer. C'était indigne de ma part et je m'excuse de m'être emporté.

Au moment où il faudrait que nous abordions une loi qui assure la croissance économique, le plein emploi, la confiance dans l'économie, et la compréhension de la situation des États-Unis en égard à leurs problèmes intérieurs, nous sommes appelés à étudier un bill qui semble faire fi de tous ces aspects. Une telle attitude, dangereuse et futile, est inacceptable par ce côté-ci de la Chambre, car les Canadiens, comme de raison, escomptent et exigent plus de maturité. Une telle attitude frise l'ineptie et suscite